



LES PARKINGS DE GRUYERES

Les parkings de Gruyères sont équipés d'horodateurs avec des tarifs modulés en fonction de leur proximité de la cité historique. Ils sont payants de 8h00 à 18h00. Il est possible de payer en monnaie, par carte ou application.

Le parking supérieur (P1) ou parking de la Chavonne, le plus proche de la cité, permet d'y laisser son véhicule durant 5 heures à raison de CHF 2.00/l'heure.

Le parking de la chapelle du Berceau (P2) qui longe la route d'accès à la cité peut être utilisé sans limite d'heure à raison de CHF 1.00/l'heure.

Le parking gravillonné de la Catze (P3) peut être utilisé sans limite horaire à raison de CHF 1.00/l'heure. Il est accessible à tous types de véhicules (camping-cars, caravanes notamment). Sur ce dernier parking, il est possible à ces véhicules de passer la nuit, sans équipement spécifique, pour un tarif de CHF 10.00. Pour bénéficier des équipements (eau, électricité,...), il est préférable de rejoindre le camping des Sapins à Epagny.

Ces parkings sont gérés par la Commune de Gruyères et contrôlés par la police communale.

Les habitants et les employés des établissements de Gruyères peuvent obtenir des abonnements différenciés en fonction de leurs besoins auprès de l'administration communale. Les visiteurs qui passent la nuit dans les hôtels de Gruyères peuvent obtenir des bons auprès des hôteliers à la demande.

REAMENAGEMENT DES PARKINGS ET ESPACES PUBLICS

La Commune de Gruyères a pris depuis de nombreuses années conscience de la nécessité de mener une réflexion sur les parkings publics et le réaménagement des espaces publics qui y sont liés.

En 2008, un concept directeur intitulé «le parking, l'usage et le paysage» a été étudié par Amphoux, Hüsler & Associés pour le réaménagement de l'esplanade de la Chavonne et de l'entrée de la ville de Gruyères. Concept validé par le Service des Biens culturels du canton de Fribourg et sur la base duquel un appel d'offres a été lancé en 2010 pour une étude préliminaire sur le réaménagement des parkings de la ville de Gruyères.

En 2011, le groupe piloté par CITEC Ingénieurs conseils SA avec IN SITU SA Architectes-Paysagistes et MCR & Associés Ingénieurs civils Sàrl a livré les résultats de son étude. Le 29 octobre 2012, l'Assemblée communale de Gruyères a approuvé à une très large

majorité cette étude et a donné mandat au Conseil communal de mener les études jusqu'au devis définitif.

Suivit un appel à candidatures, selon les procédures en matière de marchés publics qui exigeait, dans le cahier des charges, un pool de compétences minimum tenant compte des aspects tant d'architecture que d'architecture paysagère, d'ingénieurs civils, et d'ingénieurs en mobilité et circulation. La procédure a permis au Maître de l'ouvrage (la commune) de sélectionner six bureaux qui ont été mandatés pour un processus de MEP (mandat d'études parallèles). Les 6 bureaux ont rendu leurs projets en 2 temps, que le collège d'experts a examinés avant de porter son choix sur le projet du pool piloté par le bureau LVPH à Fribourg. Les six projets ont été exposés et présentés à la population de la Commune de Gruyères au début de l'été 2015.

LE PROJET COMPREND :

Un parking souterrain sur deux niveaux à l'emplacement de la Chavonne (P1). Une grande partie de l'espace en surface sera remis en verdure et en circulations piétonnes. Un accès plus confortable avec un parcours pour les bus et transports publics sera aménagé.

Le parking de la Chapelle (P2) sera réaménagé en surface et arborisé. Le parking dit "de la Catze" (P3) sera réaménagé. Un autre aménagement de parcage (P4) sera réalisé dans le même secteur afin d'apporter un total d'environ 650 places de parc. Le projet retravaille l'ensemble de l'arborisation accompagnant les cheminements et sentiers publics menant sur le site.

Sur demande du maître d'œuvre, le lauréat, soit le bureau LVPH, a été mandaté pour retravailler et affiner son projet en vue du dépôt et présentation en demande préalable auprès des services de l'Etat de Fribourg. L'assemblée communale de décembre 2018 a accepté la création de la Société Parkings Gruyères SA pour mener ce projet, étroitement lié à l'acceptation du Plan d'aménagement local de la commune par le canton de Fribourg.

